

*République française*  
*Département de l'Hérault*  
*Canton de Saint Pons de Thomières*  
***Commune de Rosis***

**Séance du 7 décembre 2021 18 h 30**

**(Port de masque, gel hydro alcoolique, distance de plus d'un mètre)**

**ORDRE DU JOUR**

1. PETR Opération façade
2. PETR Aménagement Stade
3. Conseil départementale 8 000 arbres
4. Désignation des membres de la CLECT
5. Décision modificative
6. Admission en non-valeur
7. Ouverture du milieu Douch
8. Tarifs 2022 des gîtes communaux
9. Temps de travail (1607heures) dans la fonction publique territoriale
10. Occupation du domaine public à Douch
11. Autorisation de mandater ¼ crédits d'investissement de 2021 pour 2022
12. Questions diverses et informations communales

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021

**Membres présents** : Mme Anne-Lise SAUTEREL – Mme Laurence VIGNAU – Mr Jean-Marcel PUJOL – Mr Alain BOUSQUET – Mr Germain FARENQ - Mr Stéphane SAUTEREL-

**Membre(s) absent(s) excusé (s)** : Mr Robert ROUX, Mme Magali CAZALS, Mr Bernard BOUILLOT et Mme Elisabeth NORMAND

**Membre(s) absent(s)** : Mr Moïse ROQUES

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence VIGNAU

### ORDRE DU JOUR DETAILLE

#### **1 - APPROBATION PV SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2021**

**Madame le Maire** propose aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la séance du dernier Conseil Municipal.

**Elle demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

**Avis du Conseil** : **Le Conseil Municipal n'ayant fait aucune remarque. Le compte rendu est approuvé.**

**Nombre de voix** : **Pour : 6      contre : 0      /      abstention : 0**

#### **2 – PETR OPERATION FACADE**

Madame le Maire indique au conseil municipal avoir reçu une proposition du PETR des Hautes Terres d'Oc sur un projet, dans le cadre de la future OPAH (Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat), intitulé opération façade. La commune pourrait décider d'octroyer une aide financière aux propriétaires occupants ou bailleurs pour leur travaux entrepris sur les façades qui sont visibles depuis le domaine public. Il convient que la commune prenne une délibération approuvant le règlement précisant les conditions à respecter pour avoir droit à cette aide, notamment d'un point de vue financier (le pourcentage de l'aide, le plafond des dépenses prises en compte) ainsi que le périmètre sur la commune où l'opération pourra être réalisée. Dans un premier temps Mme le Maire sollicite l'avis du conseil sur cette opération.

**Avis du Conseil** : **Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet, ne souhaite pas participer à l'opération façade initiée par le PETR des Hautes Terres d'Oc.**

**Nombre de voix** : **Pour : 6      contre : 0      /      abstention : 0**

#### **3 – PETR AMENAGEMENT STADE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le ministère de l'éducation nationale, jeunesse et sports a lancé un plan intitulé : 5 000 terrains de sports d'ici 2024. Les collectivités territoriales pourront proposer des projets de construction d'équipements que l'Etat financera à minima à 50%, et jusqu'à 80% maximum du montant subventionnable. Ainsi, 1 000 dojos et salles d'arts martiaux ou de boxe, 1 000 plateaux multisports, 500 terrains de basket et autant de padel ou encore 200 bassins mobiles pour apprendre à nager aux tout petits, vont éclore dès 2022 dans les quartiers, zones rurales ou carencées de l'hexagone. Les projets soumis devront par ailleurs répondre à deux critères. Le premier consiste en l'engagement par le porteur du projet d'entretenir et d'animer l'équipement. Le second impose que tout nouvel équipement réalisé devra respecter des critères environnementaux exigeants. Mme le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur ce plan, propose éventuellement de monter un projet pour le stade municipal qu'il conviendrait de réhabiliter.

**Avis du Conseil** : **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander un dossier de constitution d'un projet afin d'avoir plus de précisions sur cette opération.**

**Nombre de voix** : **Pour : 6      contre : 0      /      abstention : 0**

#### 4 – CONSEIL DEPARTEMENTAL : 8 000 ARBRES

Madame le Maire propose au conseil municipal de participer à la campagne 2022 du plan 8 000 arbres par an lancé par le Conseil Départemental de l'Hérault. Il est nécessaire de déposer une demande avant le 10 décembre en vue d'une livraison d'arbres à l'automne 2022. Mme le Maire liste les arbres potentiellement disponibles, indique également que les plantations pourraient avoir lieu ....

**Avis du Conseil :** Le Conseil Municipal, après avoir délibéré souhaite participer à l'opération 8 000 arbres. Il a été décidé de planter 4 sorbiers le long du terrain de pétanque à Douch, un sorbier à proximité de celui de Rosis, et un arbre impérial à Andabre vers le terrain de foot.

**Nombre de voix :** Pour : 6 Contre : 0 / abstention : 0

#### 5 – CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il convient d'adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires dont le centre de gestion 34 a retenu le prestataire Gras Savoye/Générali. La formule de couverture et franchises choisie est : 6,49% tous les risques, avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire. Le taux s'applique sur l'assiette de cotisation qui est composée de la nouvelle bonification indiciaire. Dans le cadre de cette convention, le CDG34 percevra une rémunération de 0,12% de l'assiette de cotisation choisie.

**Avis du Conseil :** Le Conseil Municipal après concertation désigner valide la convention et l'adhésion à Gras Savoye concernant les risques statutaires.

**Nombre de voix :** Pour : 6 Contre : 0 / abstention : 0

#### 6 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la visite de Mme Catherine BREIL inspectrice divisionnaire FP HC à la trésorerie de St Pons de Thomières. Suite à cette entrevue, il convient de prendre une décision modificative au budget :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
60621	- 2 000€	
61551	- 5 000€	
623	- 2 000€	
626	- 2 000€	
6288	- 12 000€	
635	- 5 000€	
023	+ 28 000€	
Investissement	Dépenses	Recettes
212-118	- 55 000€	
2151-118	+ 119 000€	
132-118		+36 000€
021		+ 28 000€
2138-040	- 227,34€	
2138-041	+ 227,34€	
203-041		+ 227,34€
203-040		- 227,34€

**Avis du Conseil :** Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mme Le Maire et après avoir délibéré autorise Mme Le Maire a réalisé la décision modificative comme indiqué.

**Nombre de voix :** Pour : 6 Contre : 0 / abstention : 0

#### 7- ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire signale que des admissions en non-valeur doivent être prises suite à des impayés datant de 2015 et 2016 pour une somme totale de 211,51 €. Comme indiqué par Mme BREIL, cette somme ne peut plus faire objet d'un recouvrement.

**Avis du Conseil :** Le Conseil Municipal après avoir délibéré propose d'inscrire en admission

en non-valeur la somme de 211,51€.

**Nombre de voix : Pour : 6 Contre : 0 / abstention : 0**

## 8 – OUVERTURE DE MILIEU A DOUCH

Madame le Maire présente le projet du GIEC du CE concernant la possibilité offerte par l'entreprise VALECO (producteur d'énergies renouvelable, dont certains projets sont développés à proximité). Ce projet consiste à la création et maintien d'ouverture de milieux favorable à l'avifaune, ce types d'actions seraient financées par l'entreprise VALECO dans le cadre de leur mise en place de mesure compensatoire suite à l'implantation d'éoliennes. Mme le Maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal en amont de ce type de projet.

Mme le Maire indique, après étude, qu'il conviendrait de mettre en place un contrat de prêt d'usage appelé Comodat (contrat à titre gratuit entre la collectivité et l'agriculteur) avec l'agriculteur souhaitant réaliser de la transhumance sur le massif du Caroux et à proximité de Douch. La rédaction d'un comodat faciliterait d'une part sa mise en place et son renouvellement ou bien sa résiliation.

**Avis du Conseil : Le Conseil Municipal prend note des deux projets concernant l'ouverture et l'entretien des milieux sur le massif du Caroux et aux alentours de Douch.**

**Nombre de voix : Pour : 6 contre : 0 / abstention : 0**

## 9 – TARIFS 2022 DES GÎTES COMMUNAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs des gîtes communales peuvent être réévalués annuellement. Mme Le Maire propose de mettre à jour le tarif de la nuitée fixé à 21€ et à cela s'ajoutera le tarif correspondant à la taxe de séjour, qui est fonction du nombre de nuit et du nombre de personne (0,40€/pers), taxe d'accompagne collectée par l'office du tourisme.

**Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide la proposition des nouveaux tarifs concernant la location des gîtes communaux.**

**Nombre de voix : Pour : 6 contre : 0 / abstention : 0**

## 10 – TEMPS DE TRAVAIL (1607heures) DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Madame le Maire indique qu'il convient de délibérer concernant la durée annuelle du temps de travail pour les agents de la collectivité. Pour information, un agent travaillant à temps complet, la durée annuelle légale de travail est fixée à 1607heures (soit 35 heures par semaines). Un projet de délibération a été soumis au comité Technique du CDG34, un avis favorable a été rendu. Il convient de délibérer définitivement.

**Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, fixe le temps de travail des agents communaux à temps complet à 1 607 heures.**

**Nombre de voix : Pour : 6 contre : 0 / abstention : 0**

## 11 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DOUCH

Madame le Maire expose la demande de Mme MAGNALDI qui souhaite avoir l'autorisation d'occupation du domaine public à Douch à proximité de ses gîtes. Mme le Maire sollicité l'avis du conseil municipal.

**Avis du Conseil : Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mme Le Maire, décide de donner l'autorisation d'occupation du domaine public à Mme MAGNALDI**

**Nombre de voix : Pour : 6 contre : 0 / abstention : 0**

## 12 – AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Madame le Maire indique la possibilité pour l'ordonnateur d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2022 avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budgets de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Il est proposé les montants suivant :

Affectation	Crédits ouverts au budget 2021	Quart des crédits pour 2022
212 Agencements et aménagement terrain	7 500 €	1 875 €
2151 Réseaux de Voirie	64 000 €	16 000 €
2184 Mobilier	6 500 €	1 625 €
2188 Autres immobilisations corporelles	4 500 €	1 125 €
<b>Total</b>	<b>82 500 €</b>	<b>20 625 €</b>

**Avis du Conseil :** Le Conseil Municipal oui l'exposé de Mme Le Maire, approuve cette proposition.

**Nombre de voix :** Pour : 6 contre : 0 / abstention : 0

### INFORMATIONS COMMUNALES et QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la vente de la maison à Compeyre, il convient de réaliser un diagnostic préalable à la vente. L'entreprise DiaTech a été sollicité, le diagnostic est programmé pour le 13 décembre à 11h (devis d'un montant de 276€TTC)

La Communauté de Communes MLHL prévoit d'allouer une subvention complémentaire aux associations locales à jour dans leur statut. Pour cela un mail va être envoyé aux associations en vue de connaître le nombres d'adhérents, la composition du bureau et leurs derniers statuts à jour.

Une réunion de travail est prévue avec le CAUE et la CCMLHL dans le cadre du projet de parking à Douch.

La CCMLHL prévoit dans le cadre de du projet Arc-en-ciel d'organiser un café partage le 4 février 2022 à la salle polyvalente de Andabre.

Madame le Maire informe avoir été contactée par une personne souhaitant mettre en place une épicerie ambulante et prévoirait une tournée sur le secteur. Un point est également réalisé au sujet de l'épicerie solidaire.

La séance est levée à 20 heures 30.